



Revue de presse du 29 Mars 2015

par Yoann POLINE

PLANETE

Pic de pollution à Paris

Suite au pic de pollution survenu le week-end du 21 et 22 mars, les transports publics d'île de France ont été ouverts et gratuits pour tout voyageur. Le but étant de désengorger la région parisienne, en proie à un pic de pollution dû à un taux anormalement haut de particules fines et très fines notamment.

Un système de circulation alternée a également été mis en place sur la capitale.

Ainsi, seuls les véhicules aux plaques minéralogiques impaires ont été autorisés à circuler. Exception faite de la force publique, des pompiers, des véhicules dits « propres, des véhicules transportant au moins trois covoitureurs et des commerciaux et journalistes » attestant d'une mission de la part de leur employeur ». 154 points de contrôles ont été mis en place par la police et 6214 automobilistes resquilleurs ont été verbalisés pour infraction à la pollution lundi 23 mars dernier à 17h30.

Alors que les poids lourds étaient incités à contourner Paris et emprunter la Francilienne, les Verts proposent de nouvelles mesures additionnelles d'urgence au niveau national dont le ticket unique à 1€ sur le réseau de transport en île de France, l'interdiction pour les poids lourds de circuler dans les grandes villes ainsi qu'une limitation de vitesse à 30km/h au sein de ces dernières.

Mardi dernier, le dispositif a été levé et la circulation est revenue à la normale.

« Pollution : la circulation alternée, en vigueur lundi, n'est pas reconduite mardi », Le Monde, 23 mars 2015, http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/23/pollution-la-circulation-alternee-est-entree-en-vigueur-a-paris_4599033_3244.html

« Pics de pollution : d'autres mesures demandées », Le Monde, 23 mars 2015, http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/23/pics-de-pollution-d-autres-mesures-demandees_4599335_3244.html

Déforestation

Des pays s'engagent à restaurer 60 millions d'hectares de forêts

La conférence de Bonn en Allemagne appelée aussi « Défi de Bonn » s'est tenue le 21 février 2015. En amont de la COP21, certains pays se sont engagés à restaurer de « au moins 1 millions » à « 15 millions d'hectares ». Ils comptent faire figurer ces actions dans leurs contributions nationales à transmettre, pour mémoire, avant la fin du mois de Juin.

« Le monde reconnaît que la restauration des paysages forestiers est une contribution majeure pour faire face aux défis mondiaux, tels que le changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la croissance économique ».

Ces pays font valoir qu'une contribution pour la préservation de la planète avec une baisse des émissions seule ne saurait suffire, ils proposent de capter du CO2 «à moindre coût », grâce à la nature.

Détail des contributions par pays :

« Les États-Unis (15 millions d'hectares), l'Éthiopie (15 millions), la République démocratique du Congo (8 millions), le Mexique (7,5), le Guatemala (3,8), le Pérou (3), l'Ouganda (2,5), le Rwanda (2), et à hauteur d'un million d'hectares ou moins le Brésil, le Salvador, le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur et le Chili ».

« Des pays s'engagent à la restauration de plus de 60 millions d'hectares de forêt, Le Monde, 23 mars 2015, http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/21/des-pays-s-engagent-a-la-restauration-de-plus-de-60-millions-d-hectares-de-foret_4598626_3244.html

Destins d'Hommes humbles

Après l'histoire extraordinaire de Payeng qui a créé une véritable arche de Noé sur l'île de Majuli en Inde grâce à la plantation de bambou durant 30 ans, l'histoire qui suit est celle d'un chef Indien, qui se définit « autant à l'aise avec un arc qu'un Iphone, un compte Twitter ou une page Facebook. »

Almir Narayamoga Surui a été chef de clan à 17 ans puis de son peuple entier à 26 ans et est le seul diplômé de sa tribu, en biologie. Face à l'élevage et à l'agriculture intensifs, certains membre de sa tribu du nord-ouest du Brésil, commencent à vendre leurs terres.

Alors que sa tête a été mise à prix et qu'il voyage sous escorte policière pour sa lutte contre la déforestation, il cherche à mettre en place « un modèle où la protection de l'environnement serait aussi liée au profit ». Fourni par Google en GPS, il traque la déforestation clandestine et a instauré un moratoire sur l'exploitation forestière. De plus, il a planté plus de 100 000 arbres.

D'autre part, il a également mis en place un mécanisme de compensation carbone en relation avec le commerce des émissions au niveau mondial. Ainsi, les Surui ont évité 250 000 tonnes de carbone entre 2009 et 2012.

Son livre « Sauvez la planète – Le message d'un chef indien d'amazone » pour expliquer son combat : <http://www.albin-michel.fr/Sauver-la-plan-egrave-te-EAN=9782226257055>

Audrey Garric, « Ce chef indien qui combat la déforestation de l'Amazonie au prix de sa vie », Le Monde, 20 mars 2015, <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2015/03/20/ce-chef-indien-qui-combat-la-deforestation-au-prix-de-sa-vie/>

Divers

Loi de protection de la Biodiversité : les plus et les moins

Le 24 février dernier, le projet de loi de Ségolène Royal pour « la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages » a été adopté à une large majorité le 24 février dernier.

Des avancées encourageantes sont à noter mais cette loi n'a pas été à la hauteur de certaines exigences.

Les Plus :

- **Création de l'Agence de la biodiversité** qui sera dotée de 60 millions d'euros et regroupera L'office national des eaux et des milieux aquatiques, l'Atelier techniques des espaces naturels, l'Agence des Aires Marines protégées et les Parc Naturels avec 1200 agents.
- **Finalisations des trames bleues et vertes** dans le Plan Local d'Urbanisme de chaque ville. La biodiversité bénéficiera donc d'une meilleure prise en compte dans les aménagements du territoire.
- **Protection des espèces marines** sur un distance supérieure à 12 miles au larges des côtes de la république Française.
- **Biodiversité et lutte contre le changement climatique.** Un programme de protection de 55 000 hectares de mangroves et de 75% des coraux est lancé. De plus, la loi prévoit une obligation de toitures végétalisées ou photovoltaïques dans les zones commerciales.
- **Renforcement de la lutte contre le braconnage.**

Les Moins :

- **Pas de statuts pour les animaux sauvages.** « Lorsqu'ils ne sont classés ni "chassables", ni "nuisibles", ni "protégés", ces animaux continueront à être considérés comme des "biens meubles" ».
- Des 'compensations écologiques' aux effets pervers. Malgré que les députés aient intégré des « obligations de compensation écologique » dans le but de « viser un objectif d'absence de perte nette, voire tendre vers un gain de biodiversité » entre le moment où une entreprise achète puis se sépare d'un lieu ou d'un terrain, les associations s'inquiètent de la financiarisation de la nature. De plus, il est difficile de quantifier la biodiversité présente. Des inquiétudes se posent également sur le fait que des entreprises pourraient détruire puis reconstruire la biodiversité présente face à une absence de cadre plus strict.

Christian Vieira, « Protection de la biodiversité : les 'moins' et les 'plus' de la nouvelle loi », Bioaddict.fr, 26 mars 2015, <http://www.bioaddict.fr/article/protection-de-la-biodiversite-les-moins-et-les-plus-de-la-nouvelle-loi-a4921p1.html>

COP21 : Les villes comptent aussi

32 grandes villes et métropoles européennes se sont réunies le jeudi 26 mars 2015 afin de rendre une déclaration commune et de trouver des solutions en équipe quant à leur impact sur la planète en vue d'un « accord global et contraignant » à la COP 21 qui se tiendra en décembre prochain.

Les villes mondiales accueillant la moitié de la population mondiale et 70% des émissions de gaz à effet de serre, les métropoles européennes se sont entendues sur plusieurs points dans leur déclaration commune. Elles pressent les gouvernements à être plus ambitieux et à pousser les industries à être plus propres avec de nouvelles normes.

D'autre part, elles comptent mutualiser leurs achats sur trois items : « les voitures légères et petits camions utilitaires hybrides et électriques pour leurs municipalités ; l'électricité renouvelable ; et les véhicules de collecte et de propreté urbaine au gaz naturel »

« Nous voulons, par une massification des besoins, créer un effet de levier pour susciter une offre compétitive de matériels ou services auxquels nous souhaitons avoir recours, et faire émerger à l'échelle européenne des filières sobres en carbone », a déclaré Anne Hidalgo, maire de Paris.

Ces maires attendent également plus de financements européens dans le cadre du plan de relance européen.

Laetitia Van Eeckhout, « Les métropoles européennes réunies à Paris pour le climat », Le Monde, 26 mars 2015, http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/26/les-metropoles-europeennes-reunit-a-paris-pour-le-climat_4601639_3244.html

Le Glyphosate classé « cancérigène probable pour l'homme » : Patrick Moore l'a échappé belle

Le Centre national de recherche sur le cancer, agence de l'OMS spécialiste du cancer, a récemment annoncé que le Glyphosate, le principe actif du désherbant Roundup, lui-même présent dans les graines de Monsanto « Roundup Ready » était cancérigène.

L'article nous apprend que le marché de ces herbicides était de 6.5 milliards de dollars en 2010 avec une perspective de doublement en 2017.

Pour rappel, la juridiction européenne n'a pas tranché sur l'interdiction OGM des OGM dans ses frontières et a laissé la responsabilité aux Etats de légiférer sur ce sujet. L'Espagne et le Portugal étant producteurs.

Suite au classement de l'herbicide dans la catégorie « cancérogène probable pour l'Homme », les réseaux sociaux ont partagé en masse la vidéo issue du magazine 'Spécial Investigation' de la chaîne Canal Plus. Après avoir expliqué les ravages de l'utilisation des herbicides de Monsanto dans le Nord de l'Argentine, l'équipe de Spécial Investigation a reçu l'ancien fondateur de Greenpeace et à présent, lobbyiste de Monsanto, le docteur Patrick Moore. Ce dernier a prétendu « Je ne crois pas que le glyphosate en Argentine cause le cancer. Vous pouvez en boire un grand verre et ça ne fait aucun mal. » Le journaliste lui a ensuite proposé de boire un verre qu'ils avaient collecté en Argentine, chose à quoi le Dr Moore a répondu « Ce serait avec plaisir. Mais non, pas vraiment. Mais je sais que ça ne me ferait pas de mal. » Il refuse ensuite d'en boire en déclarant « Je ne suis pas stupide ». Pour démontrer que l'herbicide n'est pas dangereux il finit par déclarer « Non, des gens essaient de se suicider régulièrement avec et se ratent ». La vidéo : <https://www.youtube.com/watch?t=23&v=ovKw6YjqSfM>

François Veillerette, « Glyphosate classé cancérogène : les pesticides comme le Roundup doivent être retirés », Le Nouvel Observateur – Le Plus, 23 mars 2015, <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1343153-roundup-classe-cancerigene-les-pesticides-au-glyphosate-doivent-etre-retires-du-marche.html>

DROITS DE L'HOMME et VIE PRIVEE

Loi sur le Renseignement

Alors qu'un décret d'application sur la loi de programmation militaire de 2013 relative à la surveillance de masse pour motif de lutte contre le terrorisme a été en vigueur en décembre 2014, les attentats de janvier dernier ont motivé l'exécutif et le législatif à faire un grand pas vers la surveillance de masse.

Le projet de loi sur le renseignement présenté en conseil des ministres le Jeudi 19 mars 2015 a suscité un tollé.

« "Ce projet organise l'impunité de l'Etat", avance la Ligue des Droits de l'Homme. "Aucune loi de surveillance de masse ne peut être compatible avec le droit international", dénonce Amnesty International. Quant au Syndicat de la Magistrature, il évoque de "potentielles dérives de police politique", un "texte profondément liberticide", et une recherche d'"impunité totale" pour la puissance publique. »

« "Les métadonnées sont tellement complexes qu'on n'a plus besoin de lire le contenu. Si on connaît votre réseau, vos mots de passe, votre historique de navigation sur internet et celui de vos recherches sur cinq ans, cela devient inutile", explique Adrienne Charmet-Alix, de la Quadrature du Net. "Cela revient à un profilage total de vos activités sur internet. Dire que la surveillance de masse est anonyme est faux." »

Pour les lanceurs d'alertes : « l'article 7 du projet de loi prévoit que révéler l'existence de mesures - même illégales - employées par les services de renseignement sera... illégal. »

Pour finir sur une bonne note :

"Les parlementaires reconnaissent eux-mêmes leur ignorance. Ils sont sur le point d'adopter un texte dont ils ne mesurent ni le sens ni l'efficacité. Ils ne comprennent pas ce qu'ils veulent légaliser", s'emporte Laurence Blisson, secrétaire générale du syndicat de la magistrature.

Aux législatives.....faisons le bon choix.

Jérôme Hourdeaux, « Loi renseignement : la France veut rattraper son retard sur la NSA », Mediapart, 19 mars 2015, <http://www.mediapart.fr/journal/france/190315/loi-renseignement-la-france-veut-rattraper-son-retard-sur-la-nsa>

Raphaëlle Karayan, « Loi sur le renseignement : pourquoi vous avez tort de ne pas vous y intéresser », l'Express, 26 mars 2015, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/loi-sur-le-renseignement-pourquoi-vous-avez-tort-de-ne-pas-vous-y-interesser_1665376.html#xtor=CS3-5076

Son défi : « garantir le droit à la vie privée à l'ère du numérique »

Après un lobbying intensif des ONG Amnesty International, Human Rights Watch et de Privacy International, les 47 Etats du conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'unanimité le jeudi 26 mars dernier, la création d'un poste de rapporteur spécial sur la vie privée.

Il sera chargé de « signaler les violations présumées, en quelque lieu qu'elles se produisent, du droit au respect de la vie privée » car « les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, y compris le droit à la vie privée ».

Les ONG demandent à se rapporteur de s'attaquer à la « « surveillance de masse », « en particulier la collecte indiscriminée de données électroniques exercée par les Etats-Unis et le Royaume-Uni », tous deux membres du Conseil. »

« L'ONU se dote d'un rapporteur spécial sur la vie privée », Le Monde, 27 mars 2015, http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/03/27/l-onu-se-dote-d-un-rapporteur-special-sur-la-vie-privee_4602512_4408996.html

Divers

Turquie :

Après les émeutes de la fin de l'année 2013 dans le parc de Gezi en réaction à la corruption étatique, le parlement turc a approuvé le 27 mars 2015 une loi élargissant les pouvoirs de la police en terme de maintien de l'ordre. Dorénavant, la police sera habilitée à utiliser les armes à feu contre la foule.

Raphael Berland, « La Turquie autorise la police à utiliser des armes à feu contre les manifestants », Le cercle des volontaires, 28 mars 2015, <http://www.cercledesvolontaires.fr/2015/03/28/la-turquie-autorise-la-police-a-utiliser-des-armes-a-feu-contre-les-manifestants-info-libre-es/>

Jakarta nationalise sa gestion de l'eau au détriment de la concession de Suez Environnement

Un tribunal de Jakarta a déclaré la privatisation de la gestion de l'eau inconstitutionnelle. Cela a mécaniquement mis fin à la concession de Suez Environnement de Jakarta datant de 1997.

D'après l'article :

« Le taux de connexion au réseau d'eau n'avait pas augmenté significativement, l'eau distribuée était de mauvaise qualité, le prix de l'eau était le plus élevé d'Indonésie et de toutes les grandes villes d'Asie, et les autorités publiques de Jakarta accumulaient les dettes vis-à-vis de Suez, lequel continuait à engranger des bénéfices assurés, sans rapport avec la piètre qualité du service rendu. »

L'entreprise pourrait utiliser un « mécanisme de résolution des litiges entre Etats et investisseurs » nommé ISDS pour faire valoir ses droits contractuels.

Olivier Petitjean, « La privatisation de l'eau déclarée inconstitutionnelle en Indonésie, Suez menace de saisir l'arbitrage commercial international », Multinationales.org, 24 mars 2015, <http://multinationales.org/La-privatisation-de-l-eau-declaree-inconstitutionnelle-en-Indonesie-Suez>

ENERGIE ET MOBILITE

Energie

Loi fédérale et fracturation, une loi à portée limitée aux USA

La loi sur la fracturation hydraulique a récemment changée aux Etats-Unis. Seulement, Elle ne s'applique qu'aux terres appartenant à l'Etat fédéral, ce qui représente environ 100 000 puits soit 11% du gaz naturel exploité et 5% des gisements de pétrole.

De plus l'impact financier par puits de pétrole concerné sera relativement limité : 1%.

Les mesures :

- Renforcer l'étanchéité des tests de fracturation et des puits pour empêcher la contamination des sous-sols.
- Publier dans un délai de 30 jours les produits chimiques injectés dans le sol pour l'extraction.
- Sécuriser les eaux usées dans des réservoirs couverts.
- Les compagnies devront détailler leur moyen d'élimination des produits toxiques.
- Fournir des informations sur les réserves d'eau proches des forages.

Stéphane Lauer, « Les Etats-Unis s'attaquent à la réglementation de la fracturation hydraulique », Le Monde, 23 mars 2015, http://www.lemonde.fr/energies/article/2015/03/21/les-etats-unis-s-attaquent-a-la-reglementation-de-la-fracturation-hydraulique_4598323_1653054.html

Cigéo et le cimetière de la Bure : l'ANDRA dans l'œil du cyclone

Plusieurs associations dont le Réseau sortir du nucléaire auront leur verdict quand à l'assignation en justice de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) pour le site de Bure en Moselle. Ce site, baptisé Cigéo, a été choisi pour sa composition argileuse par l'Institut de Radioprotection et des Sûreté Nucléaire (IRSN).

Il est censé accueillir des 3% des déchets nucléaires de l'hexagone. Mais pas n'importe lesquels.

« Ils concentrent à eux seuls plus de 99 % de la radioactivité totale des déchets français. Les plus nocifs peuvent le rester plus d'un million d'années et leur seul refroidissement nécessite 60 à 70 ans. »

A seulement 500 mètres du sol, les associations craignent une pollution et des possibles faille de sécurité.

D'autre part, les associations font valoir l'oubli.

L'IRSN évalue à 500 ans la « perte de mémoire du stockage ». Le site de Cigéo étant prévu pour durer moins d'un siècle, quid des déchets dans 100 000 ans ?

En plus de ces problématiques, le tribunal de Nanterre devra légiférer sur le potentiel géothermique du site. L'IRSN a estimé que le potentiel n'était "pas de nature à remettre en cause le choix du site d'implantation du projet Cigéo" quand l'ANDRA a estimé que le site avait "un potentiel géothermal banal" alors qu'un bureau d'études Suisse, Géowatt, est plutôt de l'avis des opposants.

« Poubelle nucléaire en Lorraine : la justice va trancher », Le Point, 25 mars 2015, http://www.lepoint.fr/societe/poubelle-nucleaire-en-lorraine-la-justice-va-trancher-25-03-2015-1915556_23.php

Mobilité

L'interview du patron de Total

« On a vu une chute brutal du baril de pétrole de 110 dollars à 50 dollars car sur ce marché il y a une demande plus faible à cause de la croissance économique mondiale mais aussi parce que la Chine a une demande de pétrole plus faible en ce moment. »

« Il y a un excès d'offre car il y a aussi moins de projets. Les entreprises pétrolières réduisent leurs investissements et la production va donc baisser au fur et à mesure. »

« Les stocks sont au plus haut sur la planète, notamment aux Etats-Unis. Cela profite aux Chinois car ils en profitent pour remplir leurs stocks stratégiques. »

Investissements :

« Pour moi un baril à 100 dollars au lieu de 50 dollars, c'est 10 milliards de dollars de moins dans mon cash flow. Ainsi, cela affecte mes investissements. Cependant je dois garder le cap en tant que dirigeant d'une major pétrolière. On va investir 23 à 24 milliards de dollars et on fera un plan d'économie qui va représenter à peu près 4 milliards de dollars.»

Prix à la pompe :

« J'ai été félicité par le Président de la République car j'ai répercuté au centime près » la baisse du prix du baril.

Dominique Seux, « Patrick Pouyanné : 'Je répercute au centime près la baisse du prix du baril' », émission 'le Grand Invité' ITELE-France Inter-Les Echos, Les Echos, 28 mars 2015, <http://videos.lesechos.fr/news/on-n-arrete-pas-l-eco/patrick-pouyanne-je-repercute-au-centime-pres-la-baisse-du-prix-du-baril-4138614625001.html>

Vinci propose le péage gratuit aux membres de Blablacar

Pour contrer la concurrence du train IDTGV et OUIGO, Vinci Autoroutes offre aux 10 millions d'usagers de Blablacar une carte « Temps libre en covoiturage ».

Condition : Effectuer deux voyages par mois de 75 km dont 50km sur le réseau Vinci Autoroutes.

Sans covoiturage, « celle-ci revient à 2€ par mois à l'usager, contre 1,50€ pour les abonnements "trajets occasionnels" ou "trajets nationaux réguliers". Non utilisée, la carte est gratuite, mais pendant quatorze mois seulement. Les frais de non-utilisation s'élèvent à 10€ au bout de quinze mois. »

Des aires de covoiturages seront disposées près des 40 échangeurs du réseau d'autoroutes.

Juliette Boulay, «Vinci Autoroutes s'allie avec Blablacar pour conserver ses automobilistes », La Tribune, 26 mars 2015, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/vinci-autoroutes-s-allie-avec-blablacar-pour-conserver-ses-automobilistes-464035.html>

Brèves

EELV avoue n'avoir que 4000 à 5000 adhérents

Lors de l'émission « ça vous regarde » sur La Chaine Parlementaire, la sénatrice de Paris a avoué que son parti a perdu 20 000 adhérents à cause de leur sortie du gouvernement et de leur politique tournée vers l'extrême gauche.

4000 à 5000 résistants portent toujours ce parti politique.

La vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=sRe4NfUSP-I&feature=youtu.be>

Doggy-Bag Une Start-up et un syndicat se marient

La start-up « Takeaway » va s'associer avec le syndicat de l'Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie afin de promouvoir la généralisation des Doggy-Bag dans les restaurant.

Objectif : Sus aux gaspillages !

Audrey Abadie, « Bientôt des 'Doggy bags' dans tous les restaurants de France ? », Les Echos, 28 mars 2015, <http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0204260434377-bientot-des-doggy-bags-dans-tous-les-restaurants-de-france-1106261.php>

Etre intégriste et laïc, c'est possible !

Sandrine Bélier (ancienne députée européenne EELV), Allain Bougrain-Dubourg (journaliste et réalisateur), Florence Burgat (philosophe), Aymeric Caron (journaliste et écrivain), Franz-Olivier Giesbert (journaliste et écrivain), Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (philosophe) et Matthieu Ricard (fondateur de l'organisation humanitaire Karuna-Shechen) ont eu droit à un tribune intéressante que je vous invite à découvrir.

Petit extrait :

« Le plat végétarien, et à plus forte raison végétalien, est une solution laïque et œcuménique aux préférences alimentaires de chacun, qui a le mérite de représenter l'alternative la plus simple pour les collectivités locales qui ne peuvent satisfaire des contraintes et des préférences alimentaires multiples. Le repas végétarien réunit tout le monde ».

« Le repas végétarien, le plus laïc de tous », Le Monde, 26 mars 2015,

http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/03/26/le-repas-vegetarien-le-plus-laique-de-tous_4602163_3232.html

Samedi 20h30 : l'heure des bougies

Avez-vous comme la Tour Eiffel, Big Ben, le Kremlin, le Colisée, l'Acropole et le pont de la baie de Sydney éteint vos lumières de 20h30 à 21h30 ?

WWF, à l'origine de cette initiative, n'a pas voulu pointer les économies d'électricité engendrées mais a réalisé cela afin de « rappeler le coût pour la planète de l'énergie consommée et de réclamer des engagements internationaux forts pour freiner le réchauffement du climat ».

« 'Une heure pour la planète' : les lumières s'éteignent », Le Parisien, 28 mars 2015,

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/operation-une-heure-pour-la-planete-l-europe-eteint-a->

son-tour-ses-feux-28-03-2015-4646099.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F ;
<http://earthhour.fr/>